

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23/12/2010

Par suite d'une convocation en date du 17/12/2010, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BERTOUT Pascal, DAUMONT Michel, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques.

Absent(s) ayant donné procuration : M. PARIZEL Patrice à M. RAPHENNE Francis, M. WATIER Denis à Mme COLIN Carole.

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 12

Date de la convocation : 17/12/2010

Date d'affichage : 17/12/2010

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

SOMMAIRE

Modification des statuts SIEVM

Participation communale : Projet TNT

Budget Eau et Assainissement : fixation de la part communale

Campagne Zéro Pesticide

Remboursement des dégâts constatés sur Linchamps

Rétrocession concession cimetière

Astreintes-Personnel des services techniques

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité. Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Modification des statuts SIEVM

réf : 2010-86

Vu le rapport du Maire informant le Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée de la Meuse comme suit :

- 1) article 2.1 concernant les communications électroniques.
- 2) article 2.2 à titre optionnel l'organisation du service public de distribution de gaz.
- 3) article 2.3 dans le domaine de l'éclairage public.

Vu l'adoption par le Syndicat Intercommunal d'Electrification par délibération en date du 5 novembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée de la Meuse suivante :

1) article 2.1 concernant les communications électroniques.

2) article 2.2 à titre optionnel l'organisation du service public de distribution de gaz.

3) article 2.3 dans le domaine de l'éclairage public.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Participation communale : Projet TNT

réf : 2010-87

Vu le projet TNT mené sur la Commune de Thilay consistant à installer un ré-émetteur qui consiste à recevoir le signal de Sury pour le renvoyer sur Thilay 1 (La Haillette) pour diffusion sur Thilay, Naux et Navaux et sur les Hautes-Rivières (La Croix d'Enfer) pour diffusion sur Nohan Sur Semoy et les Hautes-Rivières.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide de participer au financement des investissements et du fonctionnement (après déduction faite des subventions) et de rembourser la somme détaillée ci-dessous à la Commune de Thilay

Investissement :HT

Equipements lourds : 4045.80 €

Clôture : 2264.57 €

Total : 6310.37 € HT

Fonctionnement :TTC

Maintenance annuelle : 1554.80 €

Assurance annuelle : 204.00 €

Total : 1758.80 € TTC

TOTAL GENERAL : 8069.17 € TTC

Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge:

les frais présentés ci-dessus pour l'investissement ,les frais de fonctionnement annuels (maintenance et assurance), les frais relatifs à la préparation du terrain par l'entreprise Manquillet (375 € HT soit 448.50 € TTC) et tout autre frais inhérent à cette opération .

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Wagner a enfin terminé son installation, on lui demande un courrier officiel pour attester qu'il a installé le matériel conforme au devis signé avec la Mairie en septembre dernier. Pour les demandes de subvention pour le passage à la TNT, Monsieur MONTEBRAN Claude indique qu'il a envoyé un dossier et qu'un courrier de "Tous au numérique" lui était parvenu en l'informant que l' aide était réservée aux personnes situées dans les zones non couvertes.

Monsieur le Maire indique que peu de personnes sont venues en Mairie pour demander un exemplaire du dossier de financement pour le passage à la TNT.Il serait judicieux de faire un envoi groupé, cet envoi sera fait pour la fin du mois de janvier 2011.

Budget Eau et Assainissement : fixation de la part communale

réf : 2010-88

Suite à la Délégation de Service Public pour le service eau et assainissement de la Collectivité,

Il est nécessaire de fixer la part communale pour le prix de l'eau avant le 31 décembre 2010,

Sur proposition de la commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe la part communale comme suit :

-0,335 €/m3 pour la part assainissement

-0,335 €/m3 pour la part eau

A la majorité (pour : 13 contre : 1-Claude MONTEBRAN, abstention : 0)

Monsieur MONTEBRAN demande qu'on effectue une baisse de notre part communale dans la même proportion que la hausse effectuée par l'Agence Eau et Force sur les factures d'eau soit 1,20 % .

Campagne Zéro Pesticide

réf : 2010-89

Suite à l'étude diagnostique et à la recherche en eau, une étude de faisabilité doit être menée sur la Commune des Hautes-Rivières pour mettre en place une campagne Zéro Pesticide pour réduire l'utilisation des pesticides dans les zones non agricoles, il faut favoriser une démarche globale cohérente. Il existe des possibilités d'aides pour supprimer les herbicides qui se retrouvent les plus souvent dans l'eau.

Le terme de la réflexion est d'arrêter ou de réduire l'utilisation des pesticides pour la gestion des espaces ce qui nécessite de faire un état des lieux précis des pratiques actuelles et de définir des solutions à mettre en oeuvre. Une discussion s'installe au sein du Conseil afin de connaître l'opportunité d'une telle étude, la Commune de Vrigne-Aux-Bois, commune pilote dans le département des Ardennes, pourra nous renseigner sur le projet mis en place sur leur territoire communal et le ressenti d'une telle action mise en place par leurs services techniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

-de réaliser une étude de faisabilité auprès de l'Agence Fredonka.

-d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2011.

-de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de tout autre financeur susceptible de financer ce type d'opération.

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

A la majorité (pour : 9 contre : 4 abstention : 1)

Remboursement des dégâts constatés sur Linchamps

réf : 2010-90

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le chèque libellé de la Banque ING d'un montant de 335,76 € correspondant au remboursement des dégâts constatés dans le hameau de Linchamps suite aux dégradations commises sur le secteur par le camp d'adolescents.

-de fixer à 20 € le tarif unitaire TTC pour une heure d'intervention d'un agent communal

-d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Rétrocession concession cimetière

réf : 2010-91

Vu le souhait de Monsieur BARRE André, habitant 9 bis rue de la Fontaine d'Arru à Les Hautes-Rivières de ne pas conserver la concession n°1-1-92 au cimetière des Hautes-Rivières (1er janvier 1998 pour 30 ans pour un montant de 200 €).

De ce fait, il retrocède la concession à la Commune qui doit lui rembourser la somme de 114.73 €.
C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- accepte la reprise de concession et décide de lui rembourser la somme indiquée ci-dessus.
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Astreintes-Personnel des services techniques

réf : 2010-92

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de mettre en place un régime d'astreinte pour le personnel des services techniques de la Commune afin de répondre à certaines situations particulières,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du Comité Technique Paritaire, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés,

Il est nécessaire d'établir des procédures d'intervention, d'établir la liste des missions relatives aux astreintes, de mettre à disposition les moyens adaptés à la réalisation des missions et d'actualiser les montants forfaitaires.

Considérant que la période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Considérant que les astreintes de la filière technique sont indemnisées selon le tableau annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 14 décembre 2010,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

-d'instaurer le régime d'astreintes pour le personnel des services techniques tel que défini dans le document annexé à la présente délibération,

-d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Commune

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'objet de la délibération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Communications diverses :

Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection de peinture des bureaux administratifs ont été effectués, la salle de conseil va être également remise en peinture et subir, au préalable, une remise aux normes électrique.

Lecture du courrier par Monsieur le Maire de la Mairie de Thilay. Monsieur RAPHENNE Francis a demandé l'aide du tracteur de Thilay pour procéder au déneigement de certains secteurs.

Lecture est donnée du courrier de l'ONF qui sollicite la Commune afin de ne plus procéder au salage de la route forestière de la Neuville Aux Haies.

L'association du Hand-Ball a fait un courrier au Maire pour lui demander de ne pas payer la location de la salle Elie Badre (montant de 150 €) à l'occasion de la Saint-Sylvestre. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent et proposent de mettre en place pour toutes les associations le système suivant : gratuité de la location à partir de la 3ème manifestation organisée à la salle Elie Badre.

Lecture du courrier par Monsieur le Maire de la Mairie de Thilay pour remercier l'aide apportée par les services techniques de la commune. Monsieur RAPHENNE Francis a demandé l'aide du tracteur de Thilay pour procéder au déneigement de certains secteurs.

Les conseillers demandent si en période de fort enneigement, un recours à des entreprises privées serait la solution comme ce qui est fait sur d'autres communes. Monsieur BERTOOUT Pascal propose de prévoir l'achat de lames afin de pouvoir se faire aider par un tracteur d'un agriculteur du secteur.

Monsieur MASSON Bernard rappelle l'épisode neigeux du week-end dernier et l'isolement total du hameau de Linchamps et de la Neuville-Aux-Haies, le manque d'équipement matériel des services d'ERDF. Monsieur MONTEBRAN Claude signale que les deux hameaux ont été complètement isolés pendant 48 heures.

Monsieur le Maire signale que les agents communaux n'ont pas procédé au déneigement pendant ce laps de temps car pour des mesures de sécurité, il avait interdit aux agents d'aller déneiger.

Il indique qu'il s'est rendu auprès des personnes nécessitant une attention particulière et leur a demandé s'ils souhaitaient être hébergés à la salle Elie Badre. Aucune personne n'a répondu à cette demande. Les agents des services techniques ont fait ce qu'ils pouvaient avec les moyens et le matériel mis à leur disposition.

En conclusion, ce qui est essentiel, c'est qu'il ne s'est rien passé de grave.

Monsieur le Maire aborde la question sur la réforme de l'intercommunalité (regroupement d'intercommunalités).

PNR : l'enquête publique va démarrer, sur la Commune une permanence du commissaire enquêteur aura lieu le 13 janvier 2011 à 9h00.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.